



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cahier des charges  
Panneaux de valorisation du Fonds vert**

**Contexte**

Dans le cadre du Fonds vert, les projets subventionnés ont vocation à valoriser le soutien de l'Etat. Ainsi, il est demandé (indépendamment de l'obligation d'affichage sur les panneaux légaux de chantier dont vous vous assurerez que la clause est bien appliquée) à chaque préfecture de procéder à la fabrication de panneaux de valorisation du Fonds vert qui ont vocation à être installés avec la meilleure visibilité aux abords des projets lauréats.

**Visuel**

Chaque panneau devra comporter le logo « France Nation Verte » joint à ce cahier des charges. Vous aurez toute liberté pour adapter un bandeau décrivant brièvement le projet. Des exemples sont fournis en annexe. Le logo de la préfecture pourra être utilement ajouté.

**Dimensions**

Les panneaux devront être au minimum de 1m x 1m

**Matériaux**

Il vous est demandé d'avoir une attention toute particulière sur la question des matériaux étant donné que c'est un effort de valorisation de démarches écologiques.

Ainsi, vous privilégieriez les matériaux biosourcés, locaux, recyclés, recyclables ou compostables. Vous proscrirez absolument l'usage des plastiques.

Les panneaux pourront être rigides ou souples (bâches).

**Emplacement**

Ces panneaux n'ont aucune valeur juridique. Ils ont pour objectif de valoriser le Fonds vert. Ainsi, vous privilégieriez les endroits visibles et de passages tout en le positionnant, bien entendu, aux abords du projet lauréat.

**Pose**

La pose du panneau pourra faire l'objet, dans la mesure du possible, d'un déplacement du corps préfectoral avec mobilisation de la presse locale.

A minima, vous demanderez une photo au porteur de projet afin de la valoriser sur vos réseaux sociaux à l'aide des vignettes envoyées aux services de communication.